

des allocations familiales qui profitent aux familles nombreuses et aux petits salariés.

Si le gouvernement voulait être vraiment honnête, il dirait carrément qu'il songe à abolir à brève échéance la loi de l'assistance aux familles nombreuses, et il devrait vraiment montrer son intention d'aider le petit salarié en procédant, comme tous les députés l'ont mentionné, par le truchement de l'impôt sur le revenu.

A mon avis, monsieur l'Orateur, il serait facile, pour le gouvernement, de dire: Nous voulons aider la famille, les petits salariés. Nous allons permettre, par le truchement de l'impôt sur le revenu, la déduction de tous les frais d'entretien des enfants d'un père de famille qui touche un petit revenu. Pourquoi le gouvernement ne permettrait-il pas de déduire les frais de vêtements pour un enfant âgé de moins de 16 ans, tous les frais de scolarité pour un enfant âgé de moins de 16 ans, les frais de santé, les frais de développement physique, même les frais des sports qui sont nécessaires à la formation des jeunes? Il s'agirait vraiment là d'un moyen par lequel le gouvernement établirait vraiment sa sincérité et sa franchise vis-à-vis du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, on pourrait aussi dire au père de famille qui a une petite propriété grevée par le fardeau des impôts et des taxes municipales et scolaires: Nous allons vous aider en permettant la déduction d'un certain montant de vos taxes scolaires et municipales, de votre impôt sur le revenu, de façon à vous laisser un peu plus d'argent pour payer ce que coûte l'entretien d'une famille. Ce serait là, à mon sens, non pas seulement des déclarations d'intentions, mais des faits prouvant que le gouvernement cherche à aider le père d'une famille nombreuse touchant un petit salaire.

On aurait pu aussi dire à cette occasion: Nous allons aider les vieillards. Le gouvernement qui se dit de la «société juste» n'a pas encore indiqué ce qu'il entendait faire pour alléger le fardeau des vieillards. Je sais que le bill à l'étude n'en parle pas, mais je pense qu'il s'agit là d'une occasion que le gouvernement pourrait choisir pour démontrer qu'il veut vraiment mettre en application sa politique visant à établir une société juste, en aidant davantage cette catégorie de citoyens, les vieillards, qui retirent une pitance et ne peuvent pas, de nos jours, boucler leur budget.

Monsieur l'Orateur, à mon avis, l'effet important de ce bill est voilé par plusieurs articles tellement complexes qu'il est difficile pour quiconque d'en comprendre l'administration, la signification. Par exemple, au paragraphe (2) de l'article 6 du bill, où l'on dit clairement que dans le cas de toute personne qui reçoit une pension ou aide quelconque d'un gouvernement de niveau inférieur ou en vertu d'un programme accepté par les provinces où cette loi s'applique, le gouvernement fédéral ne versera que la moitié des pensions qu'il déclare dans ce bill vouloir verser aux familles. Je pense bien comprendre le bill et si je ne le comprends pas bien, qu'on me l'explique. Comment le ministre pourrait-il dire à la population qu'il verse \$20 par mois, pour un enfant âgé de 12 à 18 ans, et \$15 par mois pour un enfant, jusqu'à l'âge de 12 ans, si cette famille reçoit une aide quelconque d'une municipalité dont le programme est accepté par la province?

Le gouvernement ment quand il dit à la population qu'il va donner ces montants d'argent. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourra me contredire à ce sujet-là, mais le gouvernement ne versera que \$10 pour un, et \$7 pour l'autre.

[M. Valade.]

Ceci est clairement établi au paragraphe (2) de l'article 6, et je cite:

(2) Le montant de la prestation à verser en ce qui concerne une personne dont il est question à l'alinéa 3(1)b), pour une année de prestations, est le montant indiqué à l'alinéa (1)a) ou b), suivant le cas...

Le gouvernement donne encore une fois l'impression qu'il va donner quelque chose de sensationnel, de formidable, quelque chose qui va enfin sortir du marasme les familles qui sont dans des situations économiques difficiles, alors qu'il n'en est rien. Il s'agit encore là, monsieur l'Orateur, d'un projet qui cherche à tromper...

**M. Ouellet:** Vous en parlerez au ministre.

**M. Valade:** ... les Canadiens, qui cachent les intentions réelles du gouvernement, en ce sens qu'il est évident que cette loi, graduellement et systématiquement, s'éliminera d'elle-même dans quelques années, à cause des conditions dont le gouvernement l'a truffée.

• (1610)

**M. Ouellet** Puis-je poser une question à l'honorable député de Sainte-Marie, monsieur l'Orateur?

**M. Valade:** Je répondrai à toutes les questions intelligentes.

**M. l'Orateur suppléant (M. Laniel):** L'honorable secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

**M. Ouellet:** Est-ce que le député de Sainte-Marie, qui s'oppose à ce projet de loi, sait que près de 80 p. 100 des familles de sa circonscription recevront des allocations doublées ou triplées, grâce à cette mesure du gouvernement?

**M. Valade:** Monsieur l'Orateur, non seulement ceci est-il faux, mais il s'agit encore là d'un mensonge que je ne voudrais pas laisser passer sous silence, parce que je sais qu'on a l'intention de l'utiliser, parce qu'il existe un député que le parti libéral veut abattre dans la province de Québec,—celui de Sainte-Marie—parce que, dans Montréal, on s'aperçoit que les libéraux ont trahi les gens et qu'il existe une personne qui, quelquefois, tente de faire le lien, c'est-à-dire le député de Sainte-Marie.

Le parti libéral n'a qu'une chose en tête, monsieur l'Orateur: prendre tous les moyens pour étouffer, pour assommer celui qui, s'il a une voix pour parler au nom de la population, est assujéti à la démagogie et à la dictature du gouvernement actuel.

Monsieur l'Orateur, je vais répondre à la question de l'honorable député de Papineau. Non seulement les gens de la circonscription que je représente ne recevront pas le double ou le triple,—parce qu'il y a dans Sainte-Marie des gens qui ne gagnent pas ou gagnent à peine le minimum requis en vertu de la loi—mais la déduction de 33 p. 100 de chaque dollar pour toute tranche de \$100 excédant le revenu de \$4,500 va inévitablement enlever à la plupart des familles nombreuses de Sainte-Marie les avantages que le député de Papineau prétend que la loi va donner.

Au fait, il n'y a pas un père de famille dans Sainte-Marie qui a quatre, cinq ou six enfants, qui ne gagne pas un minimum de \$5,000 ou \$6,000 par année. Il ne pourrait joindre les deux bouts autrement. Et lorsqu'on arrive à l'échelle de \$5,000, \$6,000 ou \$6,500, en vertu de la clause de la déduction de 33 p. 100 pour chaque tranche de \$100 d'excédent du revenu, on voit diminuer d'autant le revenu